



Cour constitutionnelle

Nouveaux arrêts prononcés

Numéro d'arrêt : 119/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8488

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 « réglant l'octroi des prestations familiales » (article 9, alinéa 2)

Mots-clés : Droit social - Région de Bruxelles-Capitale - Prestations familiales - Allocations familiales - Suppléments sociaux - Exclusion - Dépassement du plafond par les revenus cadastraux du ménage

Dispositif : Violation (article 9, alinéa 2, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019, en ce qu'il prévoit l'exclusion du droit aux suppléments sociaux en cas de dépassement du plafond par les revenus cadastraux du ménage, sans exclure des revenus cadastraux pris en compte le revenu cadastral du bien immobilier servant de résidence principale)

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-119f.pdf>

Numéro d'arrêt : 120/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8495

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 18 mai 2024 « réglementant la recherche privée »

Mots-clés : Droit économique - Recherche privée (détective privé) - Accès à la profession - Exclusion - Expert en automobiles

Dispositif : Rejet du recours

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-120f.pdf>

Numéro d'arrêt : 121/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8499

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 (article 100)

Mots-clés : Droit social - Sécurité sociale - Assurance maladie-invalidité - Incapacité de travail - Indemnités - Cumul d'une activité professionnelle et d'une indemnité - Application cumulative des conditions

Dispositif : La question préjudicielle n'appelle pas de réponse

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-121f.pdf>

Numéro d'arrêt : 122/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8520

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code judiciaire (article 1675/7, § 1er, alinéa 2)

Mots-clés : Droit judiciaire - Règlement collectif de dettes - Affectation de l'allocation d'études

Dispositif : La question préjudicielle n'appelle pas de réponse

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-122f.pdf>

Numéro d'arrêt : 123/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8521

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 « réglant l'octroi des prestations familiales » (article 27, alinéa 2)

Mots-clés : Droit social - Région de Bruxelles-Capitale - Prestations familiales - Allocations familiales - Statut des parents - Agent de l'Union européenne - Versement des allocations - Absence de mariage

Dispositif : La question préjudicielle n'appelle pas de réponse

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-123f.pdf>

Numéro d'arrêt : 124/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8545

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : - Code flamand du logement de 2021 (article 5.76)

- Décret de la Région flamande du 25 mai 2007 « portant harmonisation des procédures relatives aux droits de préemption » (article 8)

Mots-clés : Logement - Région flamande - Acteurs du logement social - Droit de préemption - Zones spéciales - 1. Habilitation au Gouvernement flamand - 2. Vente d'un bien immobilier à certaines sociétés à responsabilité limitée à caractère familial

Dispositif : Non-violation (article 5.76 du Code flamand du logement de 2021)

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-124f.pdf>

En bref : Les dispositions antérieures du Code flamand du logement de 2021 qui octroient aux acteurs du logement social comme Vlabinvest un droit de préemption sur certains logements et certaines parcelles dans des « zones spéciales » et qui ne contiennent pas d'exception à l'exercice de ce droit de préemption en cas de vente d'un bien immobilier à certaines sociétés à responsabilité limitée à caractère familial sont constitutionnelles

Numéro d'arrêt : 125/2026

Date d'arrêt : 22/10/2026

Numéro(s) de rôle : 8659

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : - Code d'instruction criminelle (articles 172, 174 et 203)

- Code judiciaire (articles 792 et 780/1)

Mots-clés : Procédure pénale - Jugements du tribunal de police - Jugement rendu contradictoirement - Absence de mention des voies de recours et des délais

Dispositif : 1. La deuxième question préjudicielle n'appelle pas de réponse

2. Les première et troisième questions préjudicielles n'appellent pas de réponse en ce qu'elles portent sur l'article 792 du Code judiciaire

3. Violation (articles 172 et 203 du Code d'instruction criminelle, dans la seule mesure où ils ont pour conséquence que le délai pour interjeter appel d'un jugement rendu contradictoirement prend cours à compter du prononcé, même lorsque la partie condamnée n'a été informée, à cette occasion, ni de la possibilité de faire usage de cette voie de recours ni des modalités et du délai pour ce faire)

4. Violation (absence d'une disposition législative déterminant la manière dont il y a lieu de communiquer à la partie condamnée l'information relative aux voies de recours viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme)

5. Maintien des effets des articles 172 et 203 du Code d'instruction criminelle jusqu'à ce que le législateur adopte un régime remédiant à l'inconstitutionnalité constatée, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026

Texte de l'arrêt : <https://fr.const-court.be/public/f/2026/2026-125f.pdf>